

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/12/2025

N/Réf. : SGL40024_751_PU

Gest. : TS/CDG

NOVA : 13/PFD/2002924

Corr DU : AS. VANHOUDENHOVE
F. MOSCHOS
N. DENAYER
L. LEJEUNE

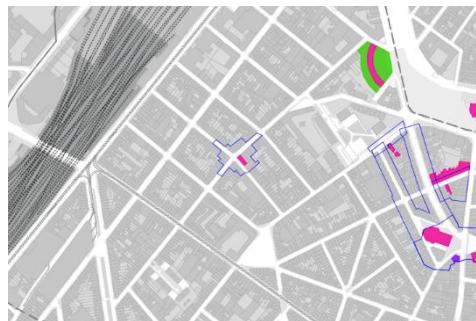
SAINT-GILLES. Rue Emile Féron du n°1 à 195 Rue Joseph Claes du n°29 à 103 Rue Fernand Bernier du n°13 à 25 et du n°43 à 47 Rue d'Angleterre du n°47 à 61 Rue de Suède du n°42 à 48 Rue de Hollande du n° 49 à 49A Rue de Mérode du n°45, 95 à 109 et 143
(= partiellement en zone de protection de la Maison néoclassique située Rue Coenraets 56)

PERMIS D'URBANISME : Réaménager de façades à façades la rue Emile Féron, deux tronçons de rue Joseph Claes, et des portions des rues Fernand Bernier, d'Angleterre, de Suède, de Hollande et de Mérode dans le cadre du Contrat de quartier durable Midi. Abattage de 3 arbres à haute-tige et plantation de 273 nouveaux sujets
Demande de BUP – DU du 06/11/2025

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 06/11/2025, nous vous communiquons *l'avis* émis par la CRMS en sa séance du 26/11/2025, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Vues de la rue Emile Féron, situation actuelle. (© Google Streetview)



■ CONTEXTE PATRIMONIAL

Les rues concernées par le projet relèvent de la typologie néoclassique caractéristique de l'extension urbaine bruxelloise de la seconde moitié du XIX^e siècle. La rue Émile Féron se situe partiellement en ZICHEE. Elle est attenante au jardin de la Cité Fontainas, classé comme site, et recoupe la zone de protection de la maison sise au 56, rue Coenraets, classée comme monument.

■ OBJET DE LA DEMANDE

Le projet s'inscrit dans un ensemble de politiques publiques : Contrat de Quartier Durable Midi, Contrat Local de Mobilité « Parvis », Spécialisation Multimodale des Voiries (Good Move), et a fait l'objet d'un

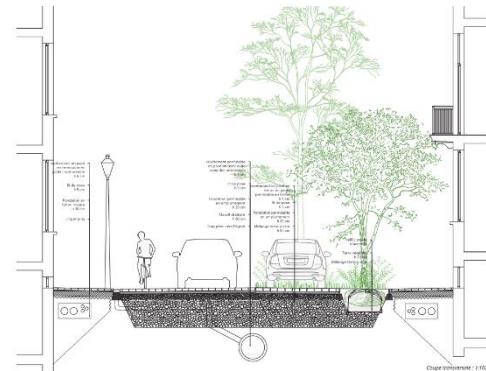
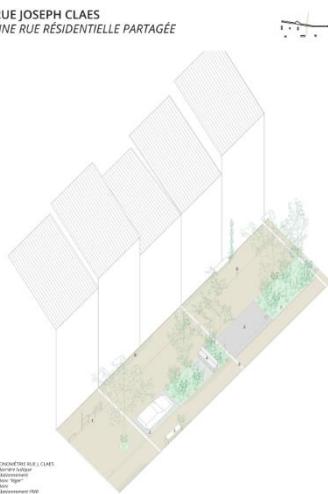
processus participatif de co-conception. Il consiste à réaménager de façade à façade les rues Émile Feron et Joseph Claes, ainsi que plusieurs abords d'écoles et d'équipements publics dans le quartier. Le projet vise à apaiser la circulation automobile dans ces rues, à végétaliser l'espace public, et à améliorer la gestion des eaux pluviales en favorisant leur infiltration sur place. Trois typologies d'aménagement sont prévues :

- La **rue Émile Féron** devient une « rue apaisée », caractérisée par un profil de voirie de plain-pied et asymétrique, composé de massifs végétalisés disposés en quinconce selon des contraintes d'accessibilité aux bâtiments, de vue ou de mobilité, et créant un système de chicane destiné à réduire la vitesse du trafic motorisé.
- La **rue Claes**, « rue résidentielle partagée », est traitée comme un espace de plain-pied doté d'un revêtement en pavés de terre cuite. La voirie est organisée en bandes parallèles destinées à accueillir chacune une fonction spécifique.
- Les « **placettes** » sont aménagées aux abords des équipements publics. Elles prennent la forme de plateaux de plain-pied et accueillent chacune des arbres d'une essence spécifique.

RUE ÉMILE FÉRON
UNE RUE APAISÉE



RUE JOSEPH CLAES
UNE RUE RÉSIDENTIELLE PARTAGÉE



Profil projeté pour la rue Féron

Profil projeté pour la rue Claes

Coupe de la rue Féron, situation projetée.

Documents extraits du dossier de demande.

■ AVIS DE LA CRMS

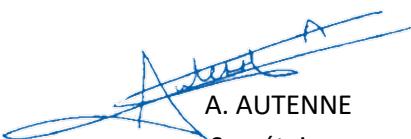
Le projet s'appuie sur des études approfondies et démontre une prise en compte des contraintes environnementales (gestion des eaux, réemploi des matériaux et du mobilier urbain, etc.), de mobilité et d'usages. La CRMS regrette toutefois que la dimension patrimoniale de la zone de protection du bien classé rue Coenraets soit abordée uniquement sous l'angle des vues vers ce bien. Elle estime que l'impact sur le paysage urbain, tant au sein de la zone de protection que sur l'ensemble de la rue, n'a pas été suffisamment pris en compte.

En effet, la perception de la rue comme cadre du bien classé va être profondément modifiée : la linéarité et la clarté des profils des rues Féron et Claes disparaîtront au profit d'un paysage de voirie en chicanes de plain-pied, ponctué d'ilots alternés de plantations. L'environnement de la maison d'angle classée, qui fait pleinement partie du contexte patrimonial du bien, va être transformé radicalement alors que l'approche de projet aurait pu être basée sur une adaptation (au changement climatique, aux usages, aux enjeux de sécurisation, etc.) plutôt qu'une transformation radicale des profils de rues.

Bien que la CRMS adhère aux objectifs du projet, elle constate que son avis arrive trop tard dans le processus, ce qu'elle regrette. Certaines décisions, comme la mise en plain-pied, étaient déjà actées dès la conception du dossier de base du Contrat de Quartier, lequel ne mentionne pas la présence du bien classé ni la préservation de son cadre comme condition de réussite.

Convaincue qu'une autre approche était possible, la CRMS ne souhaite toutefois pas s'opposer au projet. Elle plaide en revanche pour qu'à l'avenir l'enjeu patrimonial des voiries soit intégré dès les premières phases de conception et de sélection qualitative des équipes. À cet égard, elle renvoie à ses fiches thématiques « Patrimoine, voirie et paysage urbain »¹ ainsi que « La végétation dans les espaces publics à valeur patrimoniale »².

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels

¹ Lire la fiche « [Patrimoine, voirie et paysage urbain](#) » en ligne sur le site de la CRMS.

² Lire la fiche « [La végétation dans les espaces publics à valeur patrimoniale](#) » en ligne sur le site de la CRMS.